



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 29 juin 2018.

PMA 3, 2, 1, GO ! Les femmes, seules ou en couple, ne doivent plus être discriminées

Evènement fédérateur des revendications des associations de défense des droits des personnes LGBT, la Marche des Fiertés de Paris du samedi 30 juin 2018 questionne le pouvoir politique sur son courage à lutter contre les discriminations que subissent encore les familles homoparentales.

Un an après l'élection du Président de la République et d'une forte majorité de députés LREM à l'Assemblée Nationale, l'APGL (Association des Parents et futurs parents, Gays et Lesbiens), première et principale association de défense et de représentation des droits des familles homoparentales, présente sur tout le territoire français, marchera pour rappeler la promesse du candidat Macron à l'élection présidentielle : l'ouverture de la PMA à toutes les femmes seules ou en couples !

Le 17 mai 2013, l'ouverture du mariage et de l'adoption à toutes et tous avait permis une avancée sociétale incontestable, en donnant une reconnaissance légale des liens intimes qui peuvent exister entre personnes de même sexe. Depuis cette loi, l'Etat reconnaît les couples homosexuels mais aussi les familles homoparentales grâce à l'adoption conjointe d'enfants (des pupilles de l'Etat ou à l'international) malgré une discrimination persistante, ou l'officialisation des liens affectifs entre l'enfant né au sein de ce couple et son parent social par l'adoption intrafamiliale.

L'APGL a toujours déploré les limites et les manques de la loi de 2013 que cette mandature politique a le devoir de corriger, si elle en a le courage politique.

Un an après l'élection du président Emmanuel Macron, les femmes en couple ou seules attendent qu'il tienne ses promesses de campagne !

L'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les femmes célibataires permettrait enfin une égalité de toutes les citoyennes françaises, quelle que soit leur orientation sexuelle. Ce droit nouveau qui n'enlèverait rien à quiconque, enverrait un signal fort de tolérance et d'ouverture aux enfants nés de PMA au sein des couples de femmes.

Mais l'esprit de la loi qui visait à sécuriser les liens entre les enfants et leur parent social doit s'étendre afin de permettre l'établissement du lien de filiation dans des couples non mariés. En effet,

l'adoption intrafamiliale n'est possible aujourd'hui qu'au sein d'un couple marié. L'APGL reçoit un nombre significatif d'appels au secours de parents sociaux non-mariés et séparés de leurs ex-conjoints demandant des conseils pour maintenir les liens avec leurs enfants.

L'APGL souhaite :

- que les réflexions menées autour de l'ouverture de la PMA soient aussi l'occasion de régler la question des filiations autrement que par l'adoption d'un enfant né au sein du mariage,
- l'établissement des filiations avant la naissance par déclaration anticipée,
- la régularisation des situations antérieures à la loi qui devrait être votée en 2019,
- et l'évolution de l'adoption simple pour permettre l'établissement de pluriparentalités.

Association représentative de la diversité des familles homoparentales, bénéficiant d'un maillage national important grâce à ses représentations régionales et départementales, voire locales, l'APGL participera à la Marche des Fiertés de Paris, mais aussi aux marches en régions.

Elle porte les revendications de toutes les familles homoparentales pour les intérêts des parents et des futurs parents gays et lesbiens, et des enfants élevés dans ces familles.

Elle demande au président de la République, à son gouvernement et aux élus de la Nation de prendre leurs responsabilités

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren
Co-présidents de l'APGL

A propos de l'Association des parents et futurs parent gays et lesbiens APGL

Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de toutes les familles homoparentales, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations à leur encontre.

Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, ses activités sont assurées par le bénévolat de ses adhérent.e.s. Elle est présente dans toute la France avec ses antennes et a fondé le NELFA -collectif des associations homoparentales présentes en Europe. Reconnue d'intérêt général, elle est membre de l'UNAF et siège au HCFEA.

Contact médias

Nicolas - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91 – www.apgl.fr